

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 14 juin 2017

À l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour régulariser les modifications en façade du show-room, isoler les façades, construire un troisième étage pour créer un duplex de l'immeuble situé avenue Herbert Hoover, 98.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Tout d'abord, nous constatons que l'ensemble de la zone de recul du bâtiment est imperméabilisé, pourtant cette zone doit être aménagée en jardin (RCU titre 5 art. 28 et RRU titre 1 Art.4 Chap. 11). Le demandeur propose de rendre en zone perméable une partie de sa zone de recul, mais nous souhaitons que l'ensemble de la zone de recul soit réhabilité en zone de pleine terre et planté à l'exception des entrées et sorties des deux garages. Néanmoins, ne connaissant pas les modalités d'entrée et sortie des véhicules de la vitrine du show-room un compromis pourrait être trouvé via l'utilisation de dalles gazon pour cet effet.

De plus, nous signalons que l'autorisation ou non de la création d'un troisième étage en retrait va entraîner un précédent avec l'immeuble mitoyen (traversant de l'avenue de Mai à l'avenue Herbert Hoover) ainsi qu'en cascade avec les autres immeubles du côté de pair de l'avenue de Mai.

Nous demandons à la Commission de Concertation de bien prendre en compte les conséquences futures de cette augmentation de gabarit à l'échelle de la rue et du quartier déjà relativement dense et dépourvu de stationnement (comme les montrent les nombreuses infractions alentour).

Nous ne souhaitons pas être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,
Coordinateur.